



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 JUIN 2023 à 18H30
MAIRIE – SALLE DU CONSEIL

Présidente de séance : Mme SPORMEYEUR Nathalie, Maire

Membres présents : SUTTER Dominique, TARAL Jean-Claude, RHIM Jean-Paul, SONDAG Valérie, CHENEL Isabelle, LAUBERTEAUX Thierry, VIGNET Guy, PHAM-DINH Alain, CHRISTMANN Hélène, GOUILLAUD Serge, Hervé LASSALAS

Absents excusés : FURLAN Rose (procuration à Jean-Paul Rhim), IGLESIA Evelyne (procuration à Valérie Sondag), Francine Vigneron

Présence : 12/15, le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Jean-Claude TARAL est désigné secrétaire de séance

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est validé à l'unanimité.

Lors de cette séance, après en avoir délibéré, le conseil municipal a pris les décisions suivantes.

1 Désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales

Il est procédé à l'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Il y avait 14 votants. Ont été élus avec 14 voix :

- Délégués : Nathalie Spormeyeur, Alain Pham Dinh, Dominique Sutter
- Suppléants : Thierry Lauberteaux, Valérie Sondag, Jean-Paul Rhim

2 Charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux publics

La commune de Saulny s'est engagée dans une démarche de gestion différenciée de ses espaces verts. Elle modifie ses plantations pour réduire sa consommation en eau. Via la charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux publics, elle souhaite obtenir le label « Commune Nature ». Pour cela, elle s'engage à ne pas utiliser de produits phytosanitaires. Elle met en place une politique visant la suppression des pesticides en conformité avec la réglementation en vigueur et favorisant la biodiversité. Après avoir pris connaissance de la charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux publics, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la signature de cette charte.

3 Avis communal sur le PLUi

Concernant le PLUi, les communes ont la possibilité d'émettre un avis sur les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement qui la concernent directement et ce dans un délai de trois mois à compter de la date d'arrêt du projet de PLUi. Il est proposé au conseil les modifications suivantes :

- Zone NP 39-1 située au bout de la rue de Vigneulles : reclasser cette zone pour conserver une zone d'activité

Le Conseil municipal, à unanimité, décide d'émettre un avis favorable au projet de PLUi arrêté, avec les ajustements proposés, qui pourront être intégrés au document à l'issue de l'enquête publique :

4 Conseil des Sages : règlement intérieur

Le conseil des sages a été constitué et permet aux seniors Saulniens de contribuer à la qualité de vie des aînés et au mieux vivre ensemble en apportant leurs compétences et leur expérience. Il formule des avis et des propositions, soit à la demande de la municipalité, soit de sa propre initiative après validation du maire. Il convient d'établir un règlement intérieur ayant pour objet de préciser les modalités de fonctionnement de ce Conseil des Sages. Les comptes-rendus de réunion seront envoyés à tout le conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du règlement intérieur, l'adopte à l'unanimité

5 Recrutement d'agent contractuel

Il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour renforcer le secrétariat de mairie à la suite d'un accroissement temporaire d'activité, pour une période de deux mois allant du 1er mai au 30 juin 2023 inclus ;
Cet agent assurera des fonctions administratives pour une durée mensuelle de services de 50H en mai et de 41H en juin. La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 11ème échelon du grade d'Attaché Territorial. Le conseil prend acte du recrutement effectué par le Maire et de la signature du CDD le 11 mai 2023. Il autorise à verser des heures complémentaires si les heures précisées ci-dessus ne suffisent pas. Le Maire pourra renouveler cet engagement dans les limites fixées par l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce recrutement.

6 Décisions modificatives budgétaires

Il est nécessaire de modifier le budget primitif 2023 en opérant les inscriptions ou les transferts de crédits suivants :

Section de fonctionnement – dépenses :

- Article 6574 – Subventions aux associations + 400,50 €

Section de fonctionnement – dépenses d'ordre :

- Chapitre 042 – Amortissement des subventions d'investissement + 682 €

Section de fonctionnement – recettes :

- Article 70311 – Concessions cimetières + 400,50 €

Section de fonctionnement – recettes d'ordre :

- Chapitre 042 – Neutral. amort. subv. équip. Versée + 682 €

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, les inscriptions de crédits susmentionnés.

7 Subvention aux associations

Il est proposé d'octroyer les subventions suivantes pour les associations :

- Les P'tits Saulniots : 200 €
- Les Pattes Gauches : 200 €, sous réserve d'avoir le CERFA

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité l'octroi de ces subventions

8 Echange de parcelles avec un riverain – Changement de notaire

La délibération du 30 septembre 2021 a acté l'échange de la parcelle communale cadastrée section C n° 1395 de 27 m² avec la parcelle de Mme DUC et Mme WARY, cadastrée section C n° 1727 de 27 m² également.

Le Conseil avait confié la rédaction de l'acte à Maître GROUIX, Notaire à WOIPPY. Celui-ci ne donnant pas suite à ce dossier et ne répondant pas aux différentes relances de la commune, le Maire propose de changer de Notaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier l'acte d'échange à intervenir à Maître André LOMBARDI, Notaire à METZ.

9 Cession gratuite d'une parcelle à la commune – Changement de notaire

La délibération du 13 avril 2021 a validé la cession gratuite de la parcelle cadastrée lieu-dit « Vaussechamps », section C n° 575 de 169 m². Le Conseil avait confié la rédaction de l'acte à Maître GROUIX, notaire à Woippy. Celui-ci ne donnant pas suite à ce dossier et ne répondant pas aux différentes relances de la commune, le Maire propose de changer de notaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier l'acte de mutation à intervenir à Maître André LOMBARDI, Notaire à METZ.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 19H30.

A Saulny, le 9 juin 2023

Le Maire,



Nathalie SPORMEYEUR

